



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-treizième session

193 EX/DR.7.4
PARIS, le 20 novembre 2013
Original anglais

Point 7.4 Mandat du Groupe préparatoire du Conseil exécutif

Le Conseil exécutif,

1. Ayant à l'esprit sa décision 186 EX/17 (I), section IV, paragraphe 52, par laquelle il a décidé de créer, à sa 188^e session, à titre expérimental, un groupe ad hoc avec une participation renforcée de tous les États membres de l'UNESCO, pour contribuer à la préparation des travaux des deux commissions plénières du Conseil exécutif,
2. Se référant aux recommandations que lui a adressées, à sa 192^e session, le Groupe préparatoire ad hoc concernant l'évaluation dont il a fait l'objet, qui figure dans le document 192 EX/AHPG.INF (annexée au présent document), ainsi qu'au rapport oral de sa Présidente,
3. Décide d'instituer le Groupe préparatoire susmentionné, composé des 18 membres du Conseil exécutif ci-après pour l'exercice biennal 2014-2015, à raison de trois membres par groupe :

Groupe Iet

Groupe IIet

Groupe IIIet

Groupe IVet

Groupe V(a)et

Groupe V(b)et

4. Décide en outre que le mandat et les méthodes de travail du Groupe préparatoire sont établis comme indiqué ci-après, conformément à l'Annexe de sa décision 186 EX/17 (I) :

I. Mandat du Groupe préparatoire

1. Le Groupe a pour tâche de contribuer à la préparation des travaux des deux commissions plénières du Conseil exécutif, s'agissant d'examiner les points de l'ordre du jour qui leur sont attribués. À cette fin, il est chargé d'examiner un nombre limité de points identifiés en amont dans le cadre de consultations entre les présidents du Conseil exécutif, de la Commission du programme et des relations extérieures (PX), de la Commission financière et administrative (FA) et du Groupe préparatoire, de manière à faciliter la préparation des débats du Conseil.

2. Pourraient être considérés, notamment, après examen éventuel des informations et de la documentation fournies par le Secrétariat, les points suivants :

- (a) l'examen des informations fournies par le Directeur général sur l'exécution du programme et les questions budgétaires connexes (figurant dans les documents EX/4), y compris les activités intersectorielles et

extrabudgétaires, ainsi que les évaluations et les recommandations de politique générale auxquelles ces dernières donnent lieu ;

- (b) la préparation et le suivi des grandes conférences et des rapports mondiaux, le cas échéant ;
- (c) l'analyse des problèmes et des recommandations, au besoin, et la façon de les aborder dans le cadre de l'exécution du programme en cours et lors de la planification du futur cycle de programmation ;
- (d) la préparation d'une contribution de fond au projet de rapport du Conseil exécutif à la Conférence générale sur l'exécution du programme et budget (document C/9).

II. Composition

3. Le Groupe préparatoire comprend 18 membres du Conseil (trois par groupe électoral), avec une participation renforcée de tous les États membres de l'UNESCO.

III. Présidence

4. Le Groupe élit un président et un vice-président parmi ses membres à sa première réunion, pour la durée de l'exercice biennal.

IV. Méthodes de travail

5. Les dates des réunions du Groupe préparatoire sont déterminées de telle façon que les conclusions de ses travaux soient transmises aux membres du Conseil exécutif dix (10) jours ouvrables avant l'ouverture de la session.

6. La durée des réunions du Groupe préparatoire est déterminée par le Conseil compte tenu de l'organisation générale de ses travaux et des dotations budgétaires correspondantes, mais ne dépasse pas en principe trois jours par session.

7. Les langues de travail du Groupe préparatoire sont l'anglais et le français.

8. Les membres du Conseil exécutif désignés comme membres du Groupe préparatoire qui ne possèdent pas de délégation permanente en France peuvent demander une aide financière pour pouvoir participer plus facilement aux travaux du Groupe.

9. Pour les questions relevant de sa compétence, le Groupe préparatoire peut inviter à ses réunions des représentants d'organisations internationales et des partenaires officiels concernés, ainsi que des personnes qualifiées.

10. Les observateurs peuvent participer de manière pleine et égale, sauf en ce qui concerne l'adoption des recommandations.

11. Il peut être demandé au président du Groupe préparatoire de faire rapport au Bureau du Conseil exécutif, si le Bureau le juge approprié, afin d'aider ce dernier à s'acquitter de ses tâches concernant la préparation de la session du Conseil exécutif. Le président n'est pas membre du Bureau du Conseil exécutif.

ANNEXE

Paragraphe pertinents du rapport du Groupe préparatoire ad hoc
à la 192^e session du Conseil exécutif

« Évaluation du Groupe préparatoire ad hoc

166. Conformément au souhait de la Présidente du Groupe préparatoire ad hoc et à ce que prévoyait le programme de travail, les délégués ont eu la possibilité de passer en revue le fonctionnement du Groupe pendant ses trois dernières réunions et d'examiner les résultats des questionnaires distribués préalablement aux États membres (voir annexe III).

167. Quarante-cinq questionnaires avaient été remplis et reçus au moment du dépouillement et les réponses ont permis de conclure sans équivoque à l'utilité du Groupe. Au cours des délibérations, nombre des aspects positifs de ses réunions ont été mis en évidence et plusieurs participants ont formulé des suggestions propres à en améliorer encore la qualité.

168. Les délégués sont unanimement convenus que les principaux facteurs de succès avaient été le caractère ouvert de la composition du Groupe, à l'intérieur duquel délégués, membres et observateurs avaient pu contribuer sur un pied d'égalité à l'ensemble des délibérations. Et d'ajouter que le Groupe constituait une tribune où des débats francs, honnêtes, techniques et stratégiques pouvaient être menés à l'abri des considérations politiques en jeu au Conseil exécutif ou lors de la Conférence générale. Les délégués ont également souligné l'importance capitale que revêt le respect des délais impartis pour la distribution de tous les documents à l'examen.

169. Il a été suggéré d'augmenter le nombre des sessions du Groupe préparatoire ad hoc (quatre par an au lieu de deux) afin de permettre la tenue d'un forum entre les sessions du Conseil exécutif, pendant lequel les délégués pourraient débattre de questions thématiques spécifiques, entretenir la dynamique de la réforme et formuler des propositions à l'intention de la Directrice générale ou du Conseil exécutif. Mais plusieurs délégués ont estimé qu'il ne serait pas viable d'accroître le nombre des réunions compte tenu de la situation financière actuelle.

170. Les délégués ont été d'avis que le Groupe préparatoire ad hoc permettait d'aborder les enjeux dans une optique plus stratégique et que ses réunions étaient aussi l'occasion pour le Secrétariat de faire connaître les succès et les échecs enregistrés, en particulier dans l'exécution du programme, qui fait l'objet du document EX/4. À cet égard, il a été fortement suggéré de prévoir une plage de temps suffisante pour des discussions stratégiques entre États membres et délégués, ce qui exige de resserrer le programme de travail. Afin de diminuer le temps consacré à la rédaction par le Conseil exécutif et de permettre la tenue de débats de nature plus stratégique, il a également été suggéré que le Groupe préparatoire ad hoc propose des projets d'amendement au Conseil exécutif. Toutefois, plusieurs délégués ont déclaré que celui-ci devrait conserver la responsabilité exclusive des projets de décision, arguant que le Groupe, en appelant l'attention sur certains points dans son rapport, exerçait d'ores et déjà une influence directe sur les décisions du Conseil.

171. Il a été souligné que les liens entre le Groupe préparatoire ad hoc et le Conseil exécutif devaient être renforcés. Un engagement idoine de la part des États membres serait toutefois indispensable à cette fin ; il faudrait que leurs délégués lisent les documents préparés par le Groupe et en exploitent le contenu.

172. Les délégués sont unanimement convenus que le Groupe devait désormais être institutionnalisé et rebaptisé simplement « Groupe préparatoire », ce qui lui ôterait son caractère provisoire.

173. Compte tenu de l'importance du rôle joué par le Groupe dans la préparation des travaux du Conseil exécutif, certains États membres ont suggéré que le/la président(e) du Groupe préparatoire ad hoc soit membre du Bureau, ce qui a été généralement bien accueilli.

174. Les Présidents de la Commission du programme et des relations extérieures (PX) et de la Commission financière et administrative (FA) ont reconnu l'utilité du Groupe et souligné la nécessité pour eux de faire à l'avenir un meilleur usage de ses conclusions.

175. Le Secrétariat a lui aussi confirmé l'utilité du Groupe préparatoire ad hoc, notant que la qualité du dialogue et des échanges en son sein avait grandement contribué à l'amélioration de la remontée d'informations à l'intention des organes directeurs. Il a été expliqué que le C/4 n'avait pas seulement pour fonction de rendre des comptes mais qu'il était l'expression d'un processus et que les délibérations du Groupe permettaient aux secteurs de s'approprier leurs rapports respectifs en y apportant des améliorations sur une base continue.

176. Le Groupe a félicité la Présidente pour son autorité et son efficacité dans la conduite des réunions.

177. Recommandations découlant de l'évaluation du Groupe préparatoire ad hoc :

- Articuler le programme de travail sur un nombre limité de points.
- Continuer à œuvrer pour une participation accrue d'États membres en qualité d'observateurs.
- Continuer à mener des débats dans une optique stratégique.
- Tisser des liens plus spécifiques entre le Groupe préparatoire ad hoc et le Conseil exécutif.
- Appuyer l'ancrage du Groupe dans la durée en le rebaptisant « Groupe préparatoire ».
- Recommander aux présidents des Commissions PX et FA de faire le meilleur usage possible des points signalés par le Groupe préparatoire ad hoc et des recommandations qu'il formule avant et pendant les sessions des Commissions.
- Demander que les documents soient distribués à temps afin de rendre possible leur examen approfondi pendant les réunions du Groupe préparatoire ad hoc.
- Conserver la méthode des points à signaler et des recommandations pour rendre compte au Conseil exécutif des conclusions du Groupe préparatoire ad hoc. »

APPENDICE

ÉVALUATION DU GROUPE PRÉPARATOIRE AD HOC : RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

192^e session du Conseil exécutif

Évaluation du Groupe préparatoire ad hoc : résultats de l'enquête

Nombre total de réponses reçues : 45

Questions		TOTAL	POURCENTAGE %
GESTION			
1	L'ordre du jour était approprié. Les sujets correspondaient au mandat du Groupe préparatoire ad hoc.		
	Complètement d'accord	22	48,9%
	D'accord	23	51,1%
	Pas d'accord	0	0,0%
	Pas du tout d'accord	0	0,0%
	Ne se prononce pas	0	0,0%
2	La gestion du temps était efficace. Les discussions étaient ciblées.		
	Complètement d'accord	17	37,8%
	D'accord	26	57,8%
	Pas d'accord	2	4,4%
	Pas du tout d'accord	0	0,0%
	Ne se prononce pas	0	0,0%
3	La structure et le leadership de la réunion ont encouragé une participation adéquate de la part des États membres et non membres du Conseil exécutif.		
	Complètement d'accord	24	53,3%
	D'accord	21	46,7%
	Pas d'accord	0	0,0%
	Pas du tout d'accord	0	0,0%
	Ne se prononce pas	0	0,0%
UTILITÉ			
1	Le Groupe préparatoire ad hoc disposait des informations nécessaires pour formuler de bonnes recommandations.		(1)
	Complètement d'accord	5	11,1%
	D'accord	30	66,7%
	Pas d'accord	7	15,6%
	Pas du tout d'accord	0	0,0%
	Ne se prononce pas	2	4,4%
2	La réunion a permis à ma délégation de comprendre les questions que le Conseil exécutif doit traiter.		
	Complètement d'accord	29	64,4%
	D'accord	15	33,3%
	Pas d'accord	1	2,2%
	Pas du tout d'accord	0	0,0%
	Ne se prononce pas	0	0,0%
3	La réunion a permis à ma délégation de comprendre la position des autres membres et de mieux travailler ensemble.		
	Complètement d'accord	22	48,9%
	D'accord	21	46,7%
	Pas d'accord	2	4,4%
	Pas du tout d'accord	0	0,0%
	Ne se prononce pas	0	0,0%

Questions		TOTAL	POURCENTAGE %
IMPACT			
1	La réunion a contribué à la préparation des projets de décision destinés au Conseil exécutif.		(2)
	Complètement d'accord	21	46,7%
	D'accord	20	44,4%
	Pas d'accord	1	2,2%
	Pas du tout d'accord	0	0,0%
	Ne se prononce pas	1	2,2%
2	La réunion a permis d'améliorer la qualité et le caractère ciblé des discussions.		
	Complètement d'accord	14	31,1%
	D'accord	30	66,7%
	Pas d'accord	1	2,2%
	Pas du tout d'accord	0	0,0%
	Ne se prononce pas	0	0,0%
3	Le rapport du Groupe préparatoire ad hoc a permis d'éclairer les délibérations et la prise de décisions du Conseil exécutif.		
	Complètement d'accord	21	46,7%
	D'accord	23	51,1%
	Pas d'accord	0	0,0%
	Pas du tout d'accord	0	0,0%
	Ne se prononce pas	1	2,2%

(1) Un (1) questionnaire ne comporte pas de réponse à cette question (représentant 2,2 % du nombre total de réponses reçues)

(2) Deux (2) questionnaires ne comportent pas de réponse à cette question (représentant 4,4 % du nombre total de réponses reçues)